L'Écho forestier

FONDS D'AMÉNAGEMENT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Tél.: 819 697-2922
Télécopieur: 819 697-0574

Vol. 12, No 5, Octobre 2008

SOMMAIRE

Page 1

- Mise en marché du bois…tout ne va pas si mal!
- Contingents 2008-2009

Page 2

- Visa de mise en marché
- Reboisement de friches et de coulées dans les MRC de Nicolet-Yamaska et Bécancour
- Grand ménage de l'automne
- Service agroforestier pour les agriculteurs

Page 3

- Nouveau marché de pin en 93 pouces
- Règlement sur la mise en vente en commun
- Formation sur la culture des champignons agroforestiers
- Guide de feuillus nobles
- Site Internet
- Formation d'abattage directionnel
- Pour nous rejoindre

Page 4

- Listes de prix et spécifications

MISE EN MARCHÉ DU BOIS…TOUT NE VA PAS SI MAL!

Bien que depuis un certain temps, le milieu forestier ne se porte pas très bien, il est important de savoir que plusieurs marchés de bois sont encore très bons.

CONTINGENTS 2008-2009

Vous avez reçu, au cours des dernières semaines, les volumes de bois (contingents) qui vous sont accordés pour la période allant du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009. Si toutefois, vous n'avez encore rien reçu et que vous avez retourné le formulaire de demande de contingent dans les délais prescrits (avant le 1er juillet 2008), accompagné des documents exigés, nous vous demandons de communiquer avec nous dans les plus brefs délais. Les contingents de mise en marché sont attribués selon la superficie forestière détenue par chaque producteur qui complète un formulaire de demande de contingent et qui le fait parvenir au bureau du Syndicat dans les délais demandés.

Essence	Contingent minimum	Taux		
		m^3a/acre	m^3a/ha	corde/acre
Sapin-épinette 47"	60 m^3a	0,6	1,48	0,17
Tremble 93"	60 m^3a	1,0	2,47	0,14
Peupliers 93"	60 m^3a	1,8	4,46	0,25
Bois-francs 8'	60 m^3a	1,8	4,46	0,25
Pin et mélèze 93"	60 m^3a	0,1	0,25	0,01
Pruche 47"	60 m^3a	1,8	4,46	0,50
Pin, pruche, mélèze 47"	1 voyage aux producteurs qui ont de 1 000 à 1 999 acres. 2 voyages aux producteurs qui ont plus de 2 000 acres.Les voyages qui restent sont distribués au hasard avec un maximum de 60 m^3a par producteur en enlevant les producteurs qui ont reçu un contingent en 2007-2008 ou qui ont livré du pin-pruche-mélèze pour Abitibibowater en 2007-2008.			

Les producteurs qui ont fait parvenir leur demande de contingent en retard, qui n'ont pas fait de demande de contingent ou que le contingent accordé n'est pas suffisant doivent communiquer obligatoirement avec le Syndicat **une semaine avant de débuter** leur coupe afin d'obtenir du contingent supplémentaire et de s'assurer que leur bois pourra être livré. Présentement, un bon volume de contingent supplémentaire est encore disponible pour les essences feuillues ainsi que pour la pruche en 47 pouces. Au niveau du sapin-épinette 47 pouces, du pin-mélèze 47 pouces ainsi que du pin et mélèze 93 pouces, des contingents peuvent encore être disponibles selon la période au cours de laquelle vous désirez produire.

ADRESSE DE RETOUR:
Syndicat des producteurs
de bois Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4R5

POSTES CANADA
CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40036425

La publication est rendue possible grâce à la participation du Fonds d'aménagement

VISA DE MISE EN MARCHÉ

N'oubliez pas qu'avant de produire votre bois, vous devez obligatoirement communiquer avec le Syndicat afin de demander votre visa de mise en marché (autorisation de coupe et réservation de livraison).

REBOISEMENT DE FRICHES ET DE COULÉES DANS LES MRC DE NICOLET-YAMASKA ET BÉCANCOUR

Le Syndicat des producteurs de bois offre l'opportunité à des propriétaires fonciers de la **MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour** de profiter d'un service de plantation d'arbres dans des zones improductives et plus spécifiquement dans des coulées, des mauvaises terres agricoles, des friches et des bandes riveraines. En plus de la production de bois, la plantation d'arbres, dans les coulées, protège les terres de l'érosion du sol, améliore la qualité de l'eau et y diminue la quantité de sédiments. De plus, ces actions contribuent à augmenter la présence de petits animaux qui dépendent de ce milieu. Le reboisement de ces superficies se ferait au printemps 2009, et ce, selon la disponibilité des arbres fournis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Il est offert à tous les producteurs et pourrait être financé dans sa totalité. Les personnes intéressées doivent communiquer avec monsieur Mathieu Roberge au 819-697-2922, poste 243.

GRAND MÉNAGE DE L'AUTOMNE

Étant donné les coûts importants reliés à la publication du journal l'Écho forestier, nous demandons aux personnes qui le reçoivent en plusieurs copies de nous en informer dans les plus brefs délais afin d'effectuer les modifications nécessaires. De plus, si vous recevez ce journal et que vous n'êtes pas impliqué dans le secteur forestier et ne désirez plus le recevoir, veuillez également communiquer avec madame Karine Dessureault au 819-697-2922, poste 221. Nous vous remercions de votre collaboration.

SERVICE AGROFORESTIER POUR LES AGRICULTEURS

Le Syndicat offre un service agroforestier pouvant répondre aux besoins concernant la stabilisation des berges, la stabilisation des sols contre les effets du vent et les odeurs en milieu agricole.
Des visites individuelles chez les producteurs agricoles sont réalisées afin de bien définir les besoins de l'agriculteur et les démarches qui devront être entreprises pour réaliser les travaux. Le Syndicat travaille en étroite collaboration avec le MAPAQ afin que les interventions soient en lien avec les préoccupations régionales et locales.

Si vous désirez réaliser des travaux sur votre propriété agricole, nous vous invitons à remplir ce coupon et à le retourner au Syndicat. Vous pouvez également appeler M. Sébastien Bouliane, technicien agroforestier, au 819-370-8368, poste 227 pour obtenir de plus amples renseignements.

COUPON RÉPONSE

Nom : _____ Téléphone : _____

Municipalité : _____

Lot : _____

Demande d'informations supplémentaires : OUI ❑ NON ❑

DEMANDE DE TRAVAUX			
	Superficies à traiter		Superficies à traiter
Stabilisation de berge		Haie brise-odeurs	
Bande riveraine à reboiser		Haie brise-vent	
Reboisement de superficies non cultivées			
Autres (spécifiez) :			

NOUVEAU MARCHÉ DE PIN EN 93 POUCES

Au cours des dernières semaines, le Syndicat a conclu une entente avec la compagnie Rip-O-Bec pour la livraison de pin en longueur de 93 pouces. Le prix payé est de 35 $/tmv. Les producteurs qui sont intéressés à produire du bois pour ce marché doivent communiquer avec le Syndicat avant de le produire.

RÈGLEMENT SUR LA MISE EN VENTE EN COMMUN

Depuis quelques mois, nous entendons de plus en plus parler de la biomasse forestière. Celle-ci est de plus en plus en demande par les industries mais les prix sont encore plus ou moins intéressants. Le conseil d'administration du Syndicat a pris la décision au printemps d'inclure la biomasse forestière dans son règlement sur la mise en vente en commun.

Le Syndicat est présentement en discussion avec plusieurs acheteurs potentiels afin de développer ce marché et qu'il atteigne un seuil de rentabilité intéressant pour les producteurs.

Nous demandons à tous les producteurs qui seraient approchés par un acheteur potentiel de biomasse et/ou pour de plus amples informations sur le sujet, de communiquer avec monsieur Ghislain LeBlond.

Il est important de noter que le Plan conjoint du Syndicat vise l'ensemble des bois feuillus et résineux, tandis que son règlement sur la mise en vente en commun vise l'ensemble des bois feuillus et résineux à l'exception du bois de sciage et déroulage.

FORMATION SUR LA CULTURE DES CHAMPIGNONS AGROFORESTIERS

Une formation sur la culture des champignons des champs et des bois se tiendra prochainement. Cette activité a pour objectif d'apprendre aux participants les rôles, la biologie, les vertus médicinales et gastronomiques ainsi que les différentes espèces de champignons cultivables et apparentées. Dans un deuxième temps, les participants pourront expérimenter différentes techniques d'ensemencement de ceux-ci. Cette activité est organisée par l'École d'agriculture de Nicolet en collaboration avec le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et Emploi-Québec Centre-du-Québec. Le lieu, la date et le coût sont à confirmer. Pour plus d'informations, contactez Guylaine Martin, répondante en formation agricole au 819-758-6401, poste 2702.

GUIDE DE FEUILLUS NOBLES

L'Association forestière des Cantons de l'Est a publié en 2006, un guide des feuillus nobles pour le Centre-du-Québec. À sa lecture, vous pourrez obtenir toutes les informations sur les traitements applicables à la forêt feuillue, qu'elle soit jeune ou plus vieille, dégradée ou en pleine santé, etc.

Vous pourrez vous procurer ce guide au coût de 25,00 $, si vous venez les chercher. Si nous devons l'envoyer par la poste, le montant sera 35,00 $. Les taxes sont incluses dans ces prix. Si vous désirez l'obtenir, vous pouvez communiquer avec Martine Gignac au 819-697-2922, poste 240. Dès que nous recevrons votre chèque, nous vous ferons parvenir votre livre.

SITE INTERNET

Vous désirez consulter le site Internet du Syndicat et trouver des informations supplémentaires, voici le lien pour y accéder : www.centre-du-quebec.upa.qc.ca. Cliquez sur *Syndicats spécialisés*, cliquez sur *bois* et par la suite, choisissez l'option désirée.

FORMATION D'ABATTAGE DIRECTIONNEL

Le 25 et 26 octobre prochain, il y aura un cours d'abattage directionnel pour les producteurs forestiers de la région. Le prix de l'inscription sera de 20,00 $ par cours et payable lors de la formation.

Si vous désirez vous inscrire, communiquez avec Martine Gignac au Syndicat le plus tôt possible. Les places sont limitées.

POUR NOUS REJOINDRE

Veuillez prendre note que les heures d'ouverture des bureaux du Syndicat sont : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour rejoindre le personnel du Syndicat, vous devez composez le **819 697-2922** et le numéro de poste de la personne désirée.

Poste 221 : **Dessureault Karine**, réception

Poste 240 : **Gignac Martine**, secrétariat et reconnaissance des producteurs forestiers

Mise en marché

Poste 241 : **LeBlond Ghislain**, directeur général

Responsable de la reconnaissance des producteurs forestiers

Mise en marché

Poste 242 : **Provencher Danielle**, chèque de bois et comptabilité

Poste 243 : **Roberge Mathieu**, technicien au service aménagement